## PLAN LOCAL d'URBANISME **Approuvé**

## Dietwiller



3b. Plan de zonage au 1/2000<sup>e</sup>

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2019.

Le Maire



Avril 2019

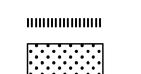


## LIMITES

## **EXPLOITATION AGRICOLE**

- bâtiment soumis au RSD périmètre de réciprocité de 50 m
- bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité (100m)

**ELEMENTS DU PAYSAGE/secteurs écologiques** au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme



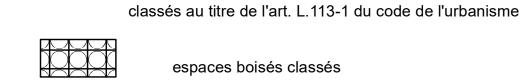
zone humide remarquable



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

**EMPLACEMENTS RESERVES** 

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés



espaces boisés classés

ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI classés au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme



bâtiment à conserver

risque modéré



**ZONES INONDABLES** 



zone ou de secteur.

risque faible

bâtiment d'habitation pouvant faire

l'objet d'extensions ou d'annexes D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de

